



# CP 143: Pêche maritime

E.R. : Geert De Rous – Revillpark 1, 8000 Brugge

6/10/17

## ***Vous travaillez dans le secteur de la Pêche maritime ? Votre salaire va augmenter !***

### **Quand votre salaire va-t-il augmenter ?**

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017

### **Comment votre salaire va-t-il augmenter ?**

Il s'agit d'une indexation de + 0,7305% sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs de tous les travailleurs de la CP 143 à l'exception du personnel navigant, des déchargeurs, des rassembleurs et des trieurs de poissons reconnus par la commission paritaire.

Ci-dessous, vous trouverez les salaires barémiques indexés au 01/10/2017:

Salaires barémiques				
38h/semaine				
Non qualifié	12,01			
Spécialisé	12,35			
Qualifié	12,75			
Etudiants	21 ans 100%	20 ans 95%	19 ans 90%	18 ans 85 %
Non qualifié	12,01	11,41	10,81	10,21
Spécialisé	12,35	11,73	11,12	10,50
Qualifié	12,75	12,11	11,48	10,84
Indemnité				
Prestations entre 22h et 06h	+1,92 EUR			
Jours fériés	+100%			
Prime annuelle fixe en avril	150 EUR			